Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260320-049_20032026-DE

République Française
Département
Ille-et-vilaine
Arrondissement
Fougères-Vitré

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE PARIGNÉ

PARIGNÉ

RÉUNION DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation	16/03/2026
Date d'affichage	16/03/2026

Rang Candidats	Nom	Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir
1	GUILLARD	Hervé	x			
2	CHÉREL	Marie-Reine	x			
3	LE GAL	Christophe	x			
4	ADELISSE	Audrey	x			
5	ROYER	Sébastien	x			
6	CHEMINANT	Valérie	x			
7	CADOUX	Erwan	x			
8	DELAUNAY	Anne-Sophie	x			
9	LE BLANC	Philippe	x			
10	GROUS	Laëtitia	x			
11	MONNET	Philippe	x			
12	MOREL	Aurélie	x			
13	HARDY	Grégory	x			
14	SÉMERIL	Béatrice	x			
15	HERVÉ	Hubert	x			

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15

049 - S.M.I.C.T.O.M

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection à bulletin secret d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, délégués pour le représenter au S.I.C.T.O.M. du Pays de Fougères.

Chaque conseiller municipal a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260320-049_20032026-DE

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

	Membre titulaire	***Membre suppléant***
	M. Hervé GUILLARD	M. Christophe LE GAL
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15	15
Bulletins blancs ou nuls	0	0
Suffrages exprimés :	15	15
Majorité absolue :	8	8

M. Hervé GUILLARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire, et Christophe LE GAL délégué suppléant du conseil municipal au SMICTOM du Pays de Fougères.

Secrétaire de séance,
V.Chominant

Le Maire ou son représentant, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Le Maire, Hervé GUILLARD
Hervé GUILLARD
Signature numérique de Hervé GUILLARD
Date : 2026.03.24 15:59:41 +01'00'

MAIRIE DE PARIGNÉ (I. et V.)